

**De :** [JANIQUE LEBRUN](#)  
**A :** [Tremblay, Michèle](#)  
**Cc :** [Gagnon, Mélissa \(DGÉES\)](#); [JOLIANNE LEQUIN](#); [MARC DESROSIERS](#)  
**Objet :** Re: Consultation sur la soustraction des projets de travaux d'urgence aux Îles-de-la-Madeleine par le ministère des Transports (3216-02-071) de la PÉEIE  
**Date :** 11 octobre 2019 09:18:32  
**Pièces jointes :** [Re Consultation sur la soustraction des projets de travaux d'urgence aux Îles-de-la-Madeleine par le ministère des Transports \(3216-02-071\) de la PÉEIE.msg](#)

---

Bonjour madame Tremblay,

Suite à l'analyse des documents dans le dossier de protection de la route 199, le sinistre est dû à un phénomène naturel. Les impacts appréhendés pourraient causer des dommages importants aux infrastructures en place et pourraient également occasionner à la collectivité affectée la mise en place de mesures inhabituelles. De plus, les risques de conséquences sur la collectivité nous semblent très élevés considérant l'historique d'érosion et de submersion dans ce secteur.

Par conséquent, le MSP est d'avis que le sinistre appréhendé par le MTQ répond à la définition de sinistre au sens de la loi sur la sécurité civile.

Cordialement,

**Janique Lebrun**

Directrice régionale

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.

96, Montée Sandy Beach, Bureau 1.02 A  
Gaspé (Québec) G4X 2W4  
Téléphone : 418-360-8097